

SÉJOUR À CHARGES

RESSOURCEMENT ET BIEN ÊTRE

Hôtel Club Vacances Bleues "Les Horizons du Lac" ***

DIMANCHE 24 À SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

Inscriptions avant le 16 mai 2023
17 places

Pour nos licenciés 2FOPEN

ACTIVITÉS BIEN ÊTRE ENCADRÉES

Du lundi au vendredi (5 jours).
Programme de remise en forme et découverte de médecines alternatives reconnues.

En matinée : 2 séances de bien-être selon le planning 2FOPEN en salle privatisée

En après-midi : Balades pédestres ou botaniques en fonction des disponibilités du centre

Au retour : 1 séance de bien-être selon le planning 2FOPEN ou séance d'étirement, relaxation, conférences, atelier aromathérapie

HÔTEL CLUB VACANCES BLEUES*** LES HORIZONS DU LAC À CHARGES (05)

Pension complète (7 jours, 6 nuits)
530 € par personne en chambre de 2
Suppl. chambre individuelle : 102 €

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Espace forme avec piscine intérieure chauffée, sauna, hammam, terrasse solarium et salle de fitness
gym douce, aquagym, yoga, do-in (technique d'automassage), sophrologie, shiatsu



Séjour à Chorges
Ressourcement bien être
Du dimanche 24 au samedi 30 septembre 2023
7 jours/6 nuits en pension complète

Pour l'automne 2023, la 2FOPEN est heureuse de pouvoir proposer à nouveau ce séjour, plébiscité par de nombreux participants. Afin de vivre une semaine de détente, une parenthèse de bien-être et de retour sur soi, ce site au cœur des Alpes est particulièrement adapté. Le lac de Serre-Ponçon à proximité et les chaînes de montagnes à perte de vue contribuent à ce bien-être. Les équipements du centre ont été étudiés avec soin afin de permettre à chacun de choisir ce qui répond le mieux à ses besoins et ses attentes. Les activités réservées à la 2FOPEN vous permettront d'avoir des séances exclusives tout en bénéficiant des autres offres du village club.

HÉBERGEMENT

Hôtel Club Vacances Bleues

« Les Horizons du Lac » ***

à Chorges (Alpes du Sud)

Tél. 04 92 55 57 00

<https://www.club-horizons-du-lac.com/>

Horaires d'ouverture de la réception

07h15 à 20h45

Disponibilité des chambres

Arrivée à partir de 17h00. Départ avant 10h00.

Lits faits à l'arrivée. Linge de toilette fourni. Ménage de fin de séjour assuré par le village vacances.

RESTAURATION

Pension complète du dîner du 1^{er} jour (dimanche 24 septembre) au petit-déjeuner du dernier jour (samedi 30 septembre).

Le chef vous propose une cuisine familiale et traditionnelle avec des plats de saison et des produits régionaux. Petit déjeuner servi en buffet.

TRANSPORT

Le transport aller-retour domicile/Hôtel Club les Horizons du Lac et sur place n'est ni organisé, ni inclus dans le prix.

Une voiture est indispensable sur place.

Toutefois possibilité d'utiliser la navette club payante pour les déplacements de proximité, balades mais les places sont très limitées. Prix variable selon distance.

ACTIVITÉS BIEN ÊTRE ENCADRÉES

Du lundi au vendredi (5 jours).

Programme de remise en forme et découverte de médecines alternatives reconnues. Le planning vous sera donné sur place. Prévoir jogging, chaussures de sport, tee shirts, nécessaire natation.

• En matinée : 2 séances de bien-être selon le planning 2FOPEN en salle privatisée

Également accès aux activités selon programme du village club : gym douce, aquagym, yoga, do-in (technique d'automassage), natation dans la piscine intérieure chauffée, sophrologie, shiatsu



• En après-midi : Balades pédestres ou botaniques en fonction des disponibilités du centre
Marche afghane avec accompagnatrice (sous réserve de confirmation du centre)
Accès au départ par vos propres moyens (voiture, co-voiturage, ou navette club payante)

• Au retour : 1 séance de bien-être selon le planning 2FOPEN ou séance d'étirement, relaxation, conférences, atelier aromathérapie (selon activités proposées par le centre)

ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT

Un référent 2FOPEN sera présent le jour de votre arrivée pour vous accueillir. Les activités de la semaine seront encadrées par le centre d'hébergement avec des activités « Bien-être » quotidiennes en salle privatisée pour la 2FOPEN et accès libre aux activités selon le programme du village club. Pendant toute la durée du séjour, un référent 2FOPEN est joignable. Un courrier d'information vous sera adressé avant le départ.



ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- Espace forme avec piscine intérieure chauffée, sauna, hammam, terrasse solarium et salle de fitness
- 1 billard français
- 1 bar
- 1 bibliothèque
- 1 salon avec cheminée, idéal pour la détente et les rencontres
- Accès Wi-fi gratuit et illimité au salon et bar uniquement
- Salon commun/salle de télévision
- Bagagerie
- Animations en journée et en soirée
- Bureau d'excursions
- Laverie (payant)
- Boutique de souvenirs/cadeaux
- Institut de beauté
- Réception ouverte 24/24
- Salle de spectacles
- Restaurant
- Transfert gratuit assuré par le club à partir de la gare SNCF de Chorges entre 08h00 et 17h30
- Parking gratuit sur place

SERVICES AVEC SUPPLÉMENT

(réservation et paiement sur place)

Cours d'aquabike (12 € la séance, 10 personnes maximum)

- Massages et soins de beauté par une praticienne diplômée
- Service payant navette minibus au départ des sorties « bien-être » et au village de Chorges les mercredis et dimanches matin (selon disponibilités sur place)

INFORMATIONS TOURISTIQUES

Office de Tourisme de Serre-Ponçon

Tél. 04 92 50 64 25

<https://www.serreponcon.com/>

COVID-19

Tous les participants respecteront la réglementation en vigueur au moment du séjour. A ce jour, 20 avril 2023, aucun protocole sanitaire particulier n'est en vigueur à l'hôtel club Les Horizons du Lac. En cas d'évolution des consignes sanitaires, les participants seront informés avant le début du séjour et devront se soumettre aux dispositions prises.

LICENCE ET CERTIFICAT MÉDICAL

Chaque participant est tenu d'être en possession de sa licence 2FOPEN 2022-2023 pour acheter le séjour ainsi que la licence 2FOPEN 2023/2024 pour y participer.

Il devra fournir un certificat médical (original ou copie) ou à défaut, l'attestation questionnaire de santé (original ou copie), dûment complétée et signée (dans certaines conditions) lors de son adhésion 2022/2023 puis 2023/2024.



La Fédération 2FOPEN est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N° IMO37150001 - RCP : MAIF (200 avenue Salvador Allende - 79038 NIORT cedex 9 - contrat n° 0902908N) - Garantie Financière : FMS-UNAT (8 rue César Franck - 75015 PARIS) - Agrément JS : 11773



RÈGLEMENT

- Acompte de 30% à la signature du contrat, avant le 16/05/2023.

- Le solde au plus tard le 12/08/2023.

Moyens de paiement : chèque, virement, chèques vacances

ANNULATION / ASSURANCE FACULTATIVE

En cas d'annulation du séjour de la part des participants, se référer aux conditions particulières de vente.

Il est possible de souscrire une des deux formules d'assurance voyage * : (garanties Groupe UNAT/MAIF/ASSURINCO) en souscrivant vous-même à <https://unat.assurinco.com/souscrire>

- Annulation (avant le séjour) ** : 19 €
- Pack Découverte 2 (avant et pendant le séjour) ** : 20 €

* La souscription doit impérativement être effectuée au moment de l'inscription.

** La Covid-19 est garantie en tant que maladie uniquement. Les autres conséquences ne le sont pas : cas contacts, éventuels reconfinements, restrictions liées au pass sanitaire ou vaccinal, etc.

TARIF PAR PERSONNE

En chambre 2 personnes : **530 €**

Supplément chambre individuelle : **102 €**

Attention : ce tarif est établi sur la base d'un groupe de 17 personnes. Si ce nombre n'est pas atteint, le prix du séjour pourra être revu à la hausse ou le séjour pourra être annulé (information communiquée avant le 25/06/2023).

Nous ne pouvons garantir aux personnes s'inscrivant seules de trouver une personne avec laquelle partager la chambre.

Ce prix comprend :

- Hébergement à l'hôtel Club Vacances Bleues Les Horizons du Lac à Chorges en pension complète, 2 personnes par chambre, du dîner du 24 au petit-déjeuner du 30 septembre 2023
- Taxe de séjour incluse
- Linge de toilette, draps fournis, lits faits à l'arrivée et ménage de fin de séjour inclus
- Vin à discrétion aux repas et café/thé au déjeuner
- Apéritif de bienvenue / de départ
- Programme d'activités encadrées « Zen » dédié au groupe (Shiatsu, Do In, Yoga)
- Animations diurnes et en soirée
- Accueil par un référent 2FOPEN

Ce prix ne comprend pas :

- Transport aller-retour domicile/Charges et sur place.
- Supplément chambre individuelle (sous réserve de disponibilité) : 102 €
- Licence 2FOPEN 2022-2023 (signature du contrat) et 2023-2024 (dates du séjour)
- Assurance facultative
- Services et activités moyennant supplément
- Dépenses personnelles.

RENSEIGNEMENTS/INSCRIPTIONS AVANT LE 16/05/2023

Maison des Sports de Touraine
Rue de l'Aviation 37210 PARÇAY-MESLAY

Juliette CONAN : Tél : 07 82 64 37 16 - Mail : juliette.conan@2fopen.com

Site : www.2fopen.com

Organisateur : 2FOPEN
 Maison des Sports de Touraine
 Rue de l'Aviation 37210 PARÇAY-MESLAY
 02 47 40 05 39

Contact : Juliette CONAN
 07 82 64 37 16
 juliette.conan@2fopen.com

CONTRAT DE SÉJOUR INDIVIDUEL (remplir 1 contrat par participant)

Séjour Ressourcement et bien être à Chorges (05)

du dimanche 24 septembre au samedi 30 septembre 2023 (7 jours/6 nuits)

PARTICIPANT(E)			
NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	N° de licence 2FOPEN *
Adresse postale :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone :		@ :	

* Le (la) participant(e) doit obligatoirement être licencié(e) pour la saison sportive en cours à la date de la signature du contrat et aux dates au séjour

<p>Le prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement à l'hôtel Club Vacances Bleues Les Horizons du Lac à Chorges en pension complète du diner du 24 au petit déjeuner du 30 septembre • Taxe de séjour • Vin à discrétion aux repas et café/thé au déjeuner • Apéritif de bienvenue/ de départ • Animations diurnes et en soirée • Programme d'activités « Zen » dédié au groupe (Shiatsu, Do In, Yoga) • Accès aux activités libres proposées par le centre • Présence d'un(e) référent(e) de la 2FOPEN à l'arrivée • Linge de toilette, draps fournis, lits faits à l'arrivée et ménage de fin de séjour inclus 	<p>Le prix ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport aller-retour domicile/Chorges • Supplément chambre individuelle (sous réserve de disponibilité) : 102 € • Supplément d'activités payantes • Licence 2FOPEN 2022-2023 (signature du contrat) et 2023-2024 (aux dates du séjour) • Assurance facultative • Dépenses personnelles • Les services moyennant supplément
--	--

FORMULE(S) PROPOSÉE(S) ET PRIX	MONTANT
Séjour en chambre double	530 €
Supplément chambre individuelle – 102 €	€
MONTANT TOTAL	€
<p>Acompte de 30% à la signature du contrat avant le 16 mai 2023</p> <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de 2FOPEN n° Banque : <input type="checkbox"/> Virement (IBAN : FR76 1870 7006 6009 1218 3485 890 / BIC : CCBPFRPPVER) <input type="checkbox"/> Chèques ANCV :	€

Je souscris l'assurance facultative (A faire le même jour que la signature de ce contrat) : <input type="checkbox"/> Option 1 : Formule Annulation (avant le séjour) <input type="checkbox"/> Option 2 : Formule Pack découverte 2 (avant et pendant le séjour) https://unat.assurinco.com/souscrire	
SOLDE 70 % du prix du séjour à régler avant le 12 août 2023	€

Votre inscription prendra effet auprès de l'organisateur à réception de votre contrat signé (en 2 exemplaires dont vous conserverez une copie), accompagné du règlement de votre acompte.

❖ **Personne à prévenir en cas d'urgence**

Nom : Téléphone :

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance auprès de l'organisateur :

Du descriptif du séjour (formalités, le cas échéant révision des prix, etc.) ainsi que des Conditions Générales et, le cas échéant, Particulières de Vente. La signature du présent contrat implique leur acceptation sans réserve.

Des informations contractuelles ci-jointes.

Des conditions et garanties de l'assurance optionnelle groupe UNAT/ MAIF/ASSURINCO

Je déclare y souscrire : **oui** (si oui, préciser laquelle.....) **non**

La souscription doit impérativement être effectuée au moment de l'inscription.

COVID-19 : les participants respecteront la réglementation et les protocoles sanitaires en vigueur au moment du séjour, à l'intérieur comme à l'extérieur, lors des visites, etc. A ce jour, 15/12/2022, le pass vaccinal n'est plus exigé dans les restaurants et les lieux de visite. En cas d'évolution des consignes sanitaires, les participants seront informés avant le début du séjour.

La 2FOPEN peut être amenée à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies vous représentant, réalisées pendant le séjour (détails dans le document « Informations Contractuelles » ci-joint)

Si vous vous y opposez, cochez la case

Contrat établi à.....en deux exemplaires, le.....

Signature du (de la) représentant(e) de l'organisateur

Signature du (de la) licencié(e)

INFORMATIONS CONTRACTUELLES

Résiliation du contrat

Vous avez la possibilité de résilier ce contrat à tout moment, avant le début des prestations. Pour que cette résiliation soit valable, vous devez informer par courriel de préférence recommandé ou par courrier recommandé la 2FOPEN à l'adresse suivante : Maison des Sports de Touraine - Rue de l'Aviation - 37210 PARÇAY-MESLAY

La 2FOPEN vous appliquera en ce cas des frais de résiliation et pourra les retenir tout ou partie des acomptes ou du solde déjà versés, selon l'échéancier correspondant à la prestation :

Billetterie : Aucun remboursement.

Billets d'avion : Remboursement prévu conformément aux conditions de vente des compagnies aériennes.

Séjours :

- Annulation plus de 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier par personne ;
- Annulation entre 30 jours et 21 jours avant le départ : 25% du montant TTC du voyage retenu ;
- Annulation entre 20 jours et 8 jours avant le départ : 50% du montant TTC du voyage retenu ;
- Annulation entre 7 jours et 2 jours avant le départ : 75% du montant TTC du voyage retenu ;
- Moins de 2 jours du départ : 100% du montant TTC du voyage retenu.

Ces frais de résolution ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, la 2FOPEN procédera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire.

Assurance

Notre assureur de garantie civile professionnelle nous garantit contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile Professionnelle telle qu'elle est exposée aux articles L. 211-16 et L. 211-17 du code du tourisme.

La garantie prend également en charge les dommages causés à des voyageurs, à des prestataires de services ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de l'offre, de l'organisation et de la vente de nos prestations tant de notre fait que du fait de nos préposés, salariés et non-salariés.

Vous vous engagez à détenir et être à jour de votre assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages que ce contrat pourrait causer.

Nous proposons une assurance « annulation-voyage avant départ » ou une assurance découverte avant ou pendant le séjour du groupe UNAT/MAIF/ASSURINCO.

Responsabilité de plein droit de la bonne exécution des prestations réservées

La 2FOPEN est responsable de plein droit des prestations touristiques contractées dans le cadre du présent contrat.

La 2FOPEN peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au licencié, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Conformément à l'article L 211-17, IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que la 2FOPEN serait condamné à verser au licencié pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

Non-conformité

La 2FOPEN est l'unique garant de la conformité des prestations au contrat. Le licencié non professionnel ou consommateur a à ce titre la possibilité de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation et des articles 1641 et suivants du code civil.

Le licencié consommateur ou non professionnel doit communiquer à la 2FOPEN les vices et/ou défauts de conformité dans les meilleurs délais à compter de la fourniture des services, conformément à l'article L. 211-16 II du code du tourisme. Cette communication doit se faire, pièces justificatives à l'appui, de préférence dans un délai de 7 jours suivant la fin des prestations, afin que la 2FOPEN puisse enquêter sur le trouble et apprécier la réalité des défauts allégués de façon efficace et dans l'intérêt des deux parties.

Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, substitution, réduction de prix ou remboursement dans les meilleurs délais, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

En cas de proposition de la 2FOPEN d'une prestation de remplacement ou d'une réduction de prix, le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

La garantie de la 2FOPEN est limitée au remboursement des services effectivement payés par le licencié consommateur ou non professionnel et la 2FOPEN ne pourra être considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles ou inévitables.

Conformément à l'article R 211-6, 4° du code du tourisme, le licencié peut contacter rapidement la 2FOPEN aux coordonnées figurant sur le présent contrat, afin de communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le licencié est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour.

Règlement des litiges

Le licencié peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le licencié peut également saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage sur le site suivant : <https://www.mtv.travel/> dans le cas où la réponse apportée par l'Office au Licencié sur sa réclamation soit jugée insuffisante.

Dans le cas où le service aurait été acheté en ligne par le licencié, ce dernier est informé qu'il a la faculté, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, d'introduire une réclamation et de sélectionner un organisme de règlement des litiges sur le site internet suivant :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>.

Cession de contrat

Le licencié a la possibilité de céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Le licencié ne peut céder son contrat qu'à la condition d'informer la 2FOPEN de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Le licencié cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuels que la cession pourrait engendrer.

Cession de droit à l'image

Le licencié consent à être photographié(e) tout au long du séjour la fédération 2FOPEN représentée par [représentant légal] et ses partenaires intervenant sur les prestations sollicitées et autorise 2FOPEN à reproduire et à diffuser, directement ou par l'intermédiaire de tiers, à titre non exclusif, les photographies le représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, sous toute forme et sur tous supports.

Le droit d'exploiter les photographies le représentant comprend notamment : les documents de communication physique ou numérique (brochures, site Internet, bannières...), l'édition numérique (dvd, CD photo, vidéo...), les articles de presse (magazines, quotidiens et périodiques).

Les utilisations de l'image du licencié ne devront en aucune façon porter atteinte à sa vie privée, et plus généralement le nuire ou lui causer un quelconque préjudice. Cette autorisation de l'utilisation de l'image est consentie à titre gracieux pour une durée indéterminée et peut donc être résiliée à tout moment par le licencié.

En cas de non-acceptation de la cession de droit à l'image, celle-ci doit être notifiée dans le contrat de séjour.